

Strasbourg, le 11 mars 2024

## Développer le covoiturage dans les zones d'activités : lancement de la plateforme « Aut'hop »

Afin d'inciter les habitant·es et notamment les salarié·es du territoire à se tourner vers des alternatives à l'autosolisme, l'Eurométropole de Strasbourg lance ce lundi 11 mars 2024 « **Aut'hop** », **une plateforme territoriale de covoiturage**.

Le déploiement du dispositif s'inscrit dans la continuité de l'ouverture de la voie réservée sur la M35 et en complémentarité, à l'échelle locale, du « plan covoiturage » annoncé fin 2022 par le gouvernement, qui vise notamment un soutien financier du covoiturage courte distance et des collectivités engagées dans une démarche d'incitation. **L'Eurométropole de Strasbourg porte cette stratégie et alloue une enveloppe d'incitation financière, en sollicitant également le soutien de l'État selon les dispositifs mis en place**, pour couvrir les trajets réalisés sur une année par les usagers éligibles de la plateforme.

Les zones d'activités sont ainsi identifiées comme les cibles prioritaires en plus d'être les principaux demandeurs en termes de solution de mobilité. Ainsi, pour promouvoir le covoiturage dans les zones d'emplois regroupant le plus grand nombre de salariés, la collectivité a travaillé en collaboration avec l'opérateur Karos pour le développement d'une offre complète allant de la mise à disposition d'un outil numérique, en passant par des actions de communications et d'animations et une incitation financière, à la fois pour le conducteur que pour le passager.

Le subventionnement des trajets est établi en fonction de plusieurs critères que la demande de covoiturage doit remplir. Ainsi, les critères enregistrés dans l'application déclenchent une incitation financière si le trajet à une origine ou une destination sur l'Eurométropole, qu'il est situé entre 5 et 50 km et qu'il n'entre pas en concurrence avec un itinéraire réalisable directement en tramway ou en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). **Un trajet éligible engendre la gratuité pour le passager et une rémunération entre 1,50 euros et 4 euros par passager transporté pour le conducteur, qu'il réside dans l'Eurométropole ou non.**

Contact Presse :

Leclerc Clémence – [clemence.leclerc@strasbourg.eu](mailto:clemence.leclerc@strasbourg.eu) – 03.68.98.68.71  
[strasbourg.eu/espace-presse](https://strasbourg.eu/espace-presse)



Tout au long de l'année 2024, l'Eurométropole de Strasbourg va se mobiliser pour promouvoir le nouveau service de mobilité « Aut'hop » auprès des entreprises situées dans les zones d'activités économiques du territoire – notamment l'Espace Européen de l'Entreprise de Schiltigheim et le Port Autonome de Strasbourg désignés comme sites pilotes pour l'utilisation de la plateforme « Aut'hop ».

L'application est plus largement accessible par tous, au-delà de l'Eurométropole et pour des trajets du quotidien.

**Pour avoir accès à la plateforme territoriale de covoiturage « Aut'hop », téléchargez l'application Karos via le QR code :**

